

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 106 (1961)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La défense rapprochée des échelons d'artillerie  
**Autor:** Stettler  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343033>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La défense rapprochée des échelons d'artillerie

La mission primaire de l'artillerie est — et restera toujours — l'appui de l'infanterie dans les différentes phases de son combat. Sa défense rapprochée ne peut être considérée que comme un accessoire nécessaire à l'accomplissement de la mission principale. Il est certain que les formes modernes du combat obligent les troupes à tous les échelons, où qu'elles se trouvent dans le dispositif tactique, à se protéger contre les multiples actions possibles d'un adversaire tridimensionnel.

Les différents échelons de l'artillerie, de l'avant comme de l'arrière, doivent tous être en mesure d'assurer leur auto-défense avec leurs moyens organiques et au besoin indépendamment des autres unités engagées dans le secteur. Les postes de commandement d'artillerie, encadrés dans les formations d'infanterie, s'appuieront à ces dernières pour le faire, alors que les postes d'observation indépendants travaillant dans la profondeur du dispositif devront pourvoir seuls à leur défense. Il en va de même pour les centraux de transmission et les échelons techniques. Les positions de pièces représentent le gros œuvre de la défense rapprochée d'artillerie. C'est la raison pour laquelle nous les traiterons spécialement, les autres pouvant être organisées par analogie. Je citerai pour mémoire les positions d'attente, les stationnements, les couverts de véhicules, les installations logistiques.

La bataille de demain peut obliger les organisations de l'artillerie à engager le combat contre des patrouilles, des formations aéroportées plus ou moins importantes et plus ou moins lourdement armées, des éléments mécaniques ou blindés ayant profondément pénétré dans notre dispositif,

des pointes ennemies rencontrées pendant nos propres mouvements, nécessitant un engagement hors de celui-ci. Au surplus, nous avons souvent tendance à l'oublier, la menace aérienne, qui visera spécialement nos colonnes en mouvement et nos zones des positions, nous oblige à intégrer la DCA d'artillerie dans le concept de défense rapprochée. Quels que soient l'adversaire, sa forme et sa force, l'artillerie doit être en mesure d'accepter le combat à courte distance avec les moyens dont elle dispose, éventuellement en collaboration avec d'autres troupes engagées dans le même secteur.

Le principe tactique qui est à la base de la défense rapprochée est statique, puisque de par notre armement et notre mission, nous devons tenir sur place les positions que nous occupons. Il s'agit donc d'un combat défensif avec des nids de résistance réunis en points d'appui et couverts par un système de sûreté. Une exception peut se présenter lorsqu'une colonne d'artillerie en mouvement doit s'ouvrir le chemin par une action offensive qui lui permettra de gagner l'endroit d'où elle pourra remplir sa mission d'appui.

La sûreté, quel que soit l'échelon considéré, a pour mission d'une part de préserver les gros de toute surprise, et d'autre part de leur donner le temps de se préparer au combat. Il découle de ceci que le degré et l'ampleur de la sûreté seront dépendants de la situation et des moyens. Ainsi le simple fait d'avoir la liaison avec l'échelon supérieur sera une mesure de sûreté suffisante dans une situation calme où seul cet échelon est capable de renseigner sur l'action adverse. A l'opposé, il sera souvent nécessaire de détacher devant les positions des avant-postes destinés non seulement à avertir les gros de l'approche de l'ennemi, mais aussi de la freiner par le feu, pour donner à cette formation le temps d'être prête à accepter le combat.

La défense de la position d'artillerie procède des mêmes principes tactiques que ceux de l'infanterie. Les petits groupes formeront un nid de résistance, les plus grandes formations réuniront ce système en un ou plusieurs points d'appui pou-

vant se soutenir l'un l'autre. Pour détruire ou repousser l'adversaire ayant pénétré dans la position, les commandants auront pris le soin de constituer une réserve de contre-assaut. Dans la zone des positions, chaque pièce d'artillerie constituera un nid de résistance, les batteries des points d'appui, le groupe une position défensive. Le commandement sera dans les mains du chef d'échelon ; c'est lui qui est responsable de la création, de l'organisation, de l'instruction de son système défensif.

Les échelons d'artillerie autres que les positions de pièces sont tous d'un format si réduit que leur défense rapprochée peut être assurée avec efficacité au moyen des armes portatives légères qu'ils possèdent, surtout dès l'instant où ils seront dotés du fusil d'assaut. L'arme principale de la défense rapprochée des zones de positions est le canon, dont l'efficacité en tir direct contre des chars ou contre le personnel est loin d'être négligeable. Ce sont ces pièces qui forment l'appui d'armes lourdes et qui donnent la masse du feu défensif en avant de la position. Jusqu'à maintenant, notre artillerie n'était pas dotée de mines. Nous pensons que leur attribution pour établir des nids de mines propres à barrer rapidement et avec grande efficacité les voies d'accès aux positions, serait un renforcement certain de la valeur de la défense rapprochée de l'artillerie pour une dépense en moyens relativement modeste.

L'engagement des pièces pour la défense antichars est un problème qu'il convient de traiter d'une manière particulière. Il peut s'agir là soit d'une autodéfense contre des moyens ennemis blindés surgissant dans le périmètre de défense des zones des positions soit de l'engagement des batteries pour barrer en second échelon les axes conduisant dans la profondeur du dispositif, auquel cas l'artillerie, outre sa mission primaire d'appui des formations de premier échelon, représenterait le dernier barrage antichars puissant, destiné à briser l'élan des colonnes mécanisées ennemies. Une telle mission signifie que nos pièces prendront position dans des

secteurs où elles seront, de par la nature du terrain qui caractérise les pénétrantes, plus exposées aux coups atomiques ou conventionnels de l'adversaire. De tels engagements demandent à l'artillerie un soin plus grand dans le choix des zones des positions, là où le terrain rend l'accomplissement d'une telle mission favorable à nos armes et à leur portée.

Si le choix des postes de commandement et d'observation, des centres logistiques et des couverts de véhicules est conditionné avant tout par des considérations d'ordre technique et de facilités de camouflage, celui des positions de pièces demande de connaître sa tactique et de savoir choisir un terrain qui permette, à la fois, d'assurer la mission de tir indirect et la défense rapprochée. Une position d'artillerie devrait pouvoir s'appuyer à un obstacle, permettre, compte tenu de nos moyens, le contrôle et le barrage des accès, donner des points d'observation et d'écoute pour la sûreté, offrir l'avantage d'une économie de moyens engagés pour la sûreté, posséder une couverture utilisable pour le camouflage de nos matériels, et surtout laisser aux pièces des champs de tir suffisamment profonds pour que soit utilisée toute leur efficacité en tir direct.

La DCA d'artillerie, destinée à la protection de l'objectif à courte distance, couvrira le plus important; c'est-à-dire la zone des positions. De jour, elle contribuera à protéger les déplacements aux points de passage obligés.

Il est certain que les divers échelons devront, autant pour la défense terrestre qu'aérienne, et pour la protection anti-atomique, coordonner leur système avec le dispositif des troupes qui voisinent dans le secteur. Cette collaboration concernera avant tout la liaison, la sûreté, l'observation et l'alarme; elle comprendra des échanges réciproques de renseignements sur la situation ennemie et amie; éventuellement, dans une situation de crise localisée des secours portés à la troupe voisine.

La défense rapprochée des formations d'artillerie est assurée par l'artilleur lui-même. Il doit, pour ce faire, posséder

l'armement qui lui permet de se protéger avec efficacité. Ce sont les pièces, la DCA, les armes portatives anti-personnel et antichars, les mines. Il doit, par conséquent, être instruit à l'engagement de celles-ci et connaître le travail du combattant individuel, la tactique de la défense en nids de résistance et en points d'appui, le contre-assaut, la sûreté et le combat d'avant-postes. Le gain de temps qu'apportera dans l'instruction l'introduction du fusil d'assaut permettra de donner à tous nos artilleurs une formation complète puisque, outre le service à la pièce, le service technique aux instruments, appareils ou véhicules, il ne devra apprendre à manier que le fusil d'assaut, la grenade à main et le minage. L'instruction de tous, ainsi simplifiée par la rationalisation de l'armement, redonnera à la défense rapprochée sa vraie place et plus de cohésion à l'ensemble des artilleurs pour le combat dans leurs positions.

Cap. EMG STETTLER

---

### **Simulateur de contamination radioactive subséquente à une explosion atomique**

Par son caractère insidieux, la radioactivité constitue l'une des plus dramatiques conséquences des explosions atomiques. Soucieux de la formation d'un personnel de protection spécialisé, les Services responsables ont recherché un dispositif permettant de simuler fidèlement la contamination radioactive subséquente à une explosion atomique. L'esprit d'initiative et la largeur de vues du colonel Kessler et du capitaine Hunzinger, associés à la précieuse collaboration du Service technique militaire, singulièrement en la personne de M. le Dr Ramelet, nous ont permis d'apporter à ce problème la solution qui fait l'objet de notre exposé.